

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise COLAS située au lieu-dit Le Grand Plessis – CS9 – SPAY - 72703 Allonnes pour un montant décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme : 149 774.69 € HT soit **179 729.63 € TTC**,
- Option 2 : 4 964.20 € HT soit **5 957.04 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ décide de retenir l'offre correspondant à la tranche ferme et à l'option 2, remise par la Société COLAS,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif à l'aménagement de la rue et de l'impasse de Pince Alouette pour un montant global de 154 738.89 € HT soit **185 686.67 € TTC**.
- ✓ dit que ces sommes sont inscrites au budget primitif du budget communal 2015.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

42

PERSONNEL COMMUNAL

Création de deux postes d'Adjoint technique à temps non-complet

Monsieur le Maire présente la proposition du projet établi par Monsieur Clément SOUCHET responsable du local des jeunes de Moncé en Belin. L'objectif de ce projet est de proposer aux jeunes du territoire ayant entre 16 et 18 ans des chantiers rémunérés, lors des vacances scolaires de l'été 2015.

Lors du dernier bureau municipal, les membres du bureau ont validé ce projet.

Monsieur le Maire propose exceptionnellement au Conseil Municipal d'expérimenter cette année et de recruter 2 jeunes sur la base de 26 heures hebdomadaire sur 2 semaines du 17 août au 28 août 2015. Le recrutement sera fait par la Mairie en concertation avec le local des jeunes.

Ces deux jeunes seront sous la responsabilité du responsable du service technique.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier et à la préparation du comice 2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à un besoin saisonnier précité, deux agents non titulaires correspondant au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet, du 17 au 28 août 2015

- ✓ dit que ces Adjoints Techniques seront nommés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 du grade d'adjoint des Services Techniques de 2^{ème} classe, indice brut 340.
- ✓ autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement.
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront à inscrire lors d'une prochaine décision modificative.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

43

REMBOURSEMENT DES FRAIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser une dépense faite au nom de la commune par Madame Michelle REVELUT Adjointe au Maire chargée des fêtes et cérémonies. Cette dépense concerne l'achat d'une banderole de 15 m achetée sur Le Bon Coin et qui servira à l'occasion des différentes manifestations (marché de Noël, marché aux fleurs, carnaval...).

Son coût s'élève à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte de rembourser la somme de 100 € à Madame Michelle REVELUT

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

44

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE
LE CIAS ET UNE COMMUNE MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES OREE DE BERCE DE BELINOIS**

Monsieur le Maire présente un projet de convention de prestation de services entre le CIAS et la commune.

Ce document a pour objet d'organiser et de rationaliser l'intervention des services techniques municipaux et communautaires dans les bâtiments dédiés et partagés utilisés par le CIAS.

Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers ont pu prendre connaissance de cette convention annexée à la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve les termes de cette convention telle qu'annexée.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

Après présentation des différentes demandes de subvention et après délibération, le Conseil Municipal fixe les subventions comme suit :

1/ Centre socioculturel « Le Val'Rhone » :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre le Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » et la Commune de Moncé-en-Belin mettant en œuvre les éléments de la politique culturelle de la ville.

- ◆ Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- ◆ Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de verser une subvention de **60 000 €** à l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Socioculturel « Le Val'Rhone ».
- ✓ fixe le montant des acomptes selon la répartition suivante :

- mai 2015	15 000 €
- juin 2015	15 000 €
- juillet 2015	15 000 €
- août 2015	15 000 €

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : 4

Claudy LAGACHE
Roger GUILLET
Annie ANDRE
Annie QUEUIN

2/ Autres subventions :

Familles rurales	216 €	Pour : 22
Ecole de Foot (18.60 x 124 enfants)	2 306 €	Pour : 22
Section senior foot	4 245 €	Pour : 22
Comité des fêtes	644 €	Pour : 17

Abstention : 5
Michelle REVELUT
Séverine GESLERT
Jean-Marc CHAVEROUX
Béatrice BRILLANT
Christine BRETON

Comité de jumelage

450 € Pour : 19 Abstention : 3

Jean-Marc CHAVEROUX
Béatrice BRILLANT
Christine BRETON

<i>OHB</i>	2 600 € Pour : 22
<i>Boules Moncéennes</i>	216 € Pour : 22
<i>AFN</i>	216 € Pour : 22
<i>Ping Pong Moncé (18.60 x 32 adhérents)</i>	595 € Pour : 22
<i>Team Compétition</i>	200 € Pour : 22
<i>Ecole maternelle (23.50 x 132 enfants)</i>	3 102 € Pour : 22
<i>Comice cantonale (3473 hab. x 0.27 €)</i>	938 € Pour : 22
<i>Prévention routière</i>	133 € Pour : 22
<i>Collège de Teloché (7 x 102 enfants)</i>	714 € Pour : 22
<i>Collège de Mulsanne (7 x 85 enfants)</i>	595 € Pour : 22
<i>RASED Primaire</i>	176 € Pour : 22
<i>ANPCN Ciel nocturne</i>	100 € Pour : 22
<i>Ecole élémentaire (projet pédagogique)</i>	6 040 € Pour : 22
<i>Cantine scolaire</i>	10 200 € Pour : 22
<i>Surveillance scolaire pour la cantine</i>	4 000 € Pour : 22
<i>Association du personnel communal (18.64 x 36)</i>	671 € Pour : 22
Total	38 357 €

46

SMIDEN
Rapport d'activités 2014

Monsieur Christophe BOUGET présente le rapport d'activités 2014 du SMIDEN. Ce service gère et anime deux cybercentres situés respectivement sur Parigné l'Evêque et Ecommoy.

Après lecture de ces documents, le Conseil Municipal :

- ✓ prend note du rapport de l'année 2014 (voir diaporama)*

47

QUESTIONS DIVERSES

ADS – Pays du Mans

Le prochain séminaire ADS présenté par le Pays du Mans aura lieu le lundi 29 juin de 16 h à 18 h.

Martine ROBERT

Lecture de la carte postale adressée par Martine ROBERT.

Apéro-Concert au Val'Rhone

Monsieur le Maire rappelle que le Val'Rhone organise un apéro-concert le vendredi 22 mai 2015 de 18 h 30 à 20 h 30

Contrat VEOLIA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré la Compagnie Fermière de Service Public (VEOLIA) qui souhaite que la Collectivité participe à leur déficit sur les années 2012/2013. Après réunion, le sujet est clos.

Projet d'aménagement Carrefour

Le Pays du Mans a fléché une subvention de 100 000 € au titre du nouveau contrat région, en vu du financement de la salle de sport.

Exposition 24 heures Auto

L'exposition aura lieu samedi 13 juin 2015 sur le parking du Carrefour Contact

Inauguration des tribunes du football

L'inauguration aura lieu samedi 20 juin 2015.

Représentation Commission Tourisme

Monsieur le Maire se propose comme représentant

Intervention de Claudy LAGACHE

Claudy LAGACHE souhaite qu'il soit fait une réunion de travail sur les sujets d'aménagement de l'espace (Coulée Verte, circulation boulevard des Avocats et la déviation, aménagement urbain de la zone Nord, urbanisation centre bourg, etc...)

Boulevard des Avocats

Reprise future de la chaussée par le Conseil Général

Réunion riverains rue de Pince Alouette

Une réunion aura lieu mercredi 3 juin 2015 à 18h30 en Mairie

Voyage ANCV (présenté par Annie ANDRÉ)

Monsieur le Maire propose à Annie ANDRE de présenter au Conseil Municipal l'organisation du prochain voyage ANCV.

« Depuis 2011, le CCAS de MONCE porteur de projet d'un séjour ANCV SENIORS EN VACANCES participait activement à la mise en oeuvre d'une politique sociale dynamique.*

Le programme seniors en vacances permet aux retraités de bénéficier d'un séjour de 8 jours/7nuits ou 5 jours/4 nuits tout compris (pension complète, activités en journée, soirées animées, excursions...) à un prix préférentiel.

L'ANCV finance 48 % du coût du séjour pour les personnes retraitées à revenus modestes.

Pour 2015, le prix du séjour est de 389.00 €. Avec l'aide de l'ANCV de 185.00 €, le prix du séjour pour les personnes éligibles est ramené à 204,00 €. (plus l'assurance annulation, la taxe de séjour et le transport)

Le dispositif ANCV SENIORS EN VACANCES est méconnu de beaucoup. On peut partir en groupe ou en individuel, il suffit d'avoir 60 ans et d'être retraité ou sans activité professionnelle.

Proposer aux seniors de partir en vacances, c'est leur permettre de créer du lien social, de lutter contre l'isolement et la solitude, leur offrir un bol d'air et du bien être. Ce sont souvent des femmes seules, des personnes ne voulant plus conduire loin, etc.....

Les collectivités territoriales (CCAS, CIAS, Mairies ...) représentent 56 % des porteurs de projets, les clubs associations 32 %, les résidences pour personnes âgées et les caisses de retraite les 12 % restants.

Nos voisins CCAS d'Arnage, le Mans, la mairie de Changé et Parigné l'Evêque organisent les mêmes séjours.

Fin 2014, le CCAS de Moncé n'a plus souhaité organiser le voyage ANCV par manque de moyens humains. Deux bénévoles de Familles rurales avaient proposé d'effectuer toute la partie administrative, mais la partie « régie » c'est-à-dire les règlements, trop rigide a eu gain de cause de ce projet d'organisation qui évitait de faire payer 25.60 € d'adhésion Familles Rurales aux participants à ce séjour.

Début 2015, après de nombreuses démarches, agrément tourisme, garantie financière, etc... l'association Familles Rurales de Moncé (seulement 7 bénévoles) convaincue du bien-être de ce séjour a pris le relais et est devenue porteur de projet pour la 1 ère fois.

Cette année, c'est un groupe de 50 pers. (dont 21 Moncéens) qui part en Bretagne du 30 mai au 6 juin 2015 au Manoir de Kérallic à PLESTIN LES GREVES dans les Côtes d'Armor à la découverte de la côte de granit rose. Les personnes ont entre 62 et 91 ans.

Annie QUEUIN et moi-même, bénévoles de Familles Rurales, accompagneront le groupe.

Nous avons demandé au Conseil Général et à la CARSAT Pays de Loire une aide financière au titre des frais de transport et du séjour. Le CCAS nous a attribué 200,00 € de subvention pour couvrir les frais d'organisation.

L'an dernier nous avons obtenu 7 782,00 € de la CARSAT et 500,00 € du Conseil Général.

**ANCV (Association Nationale des chèques vacances) »*